



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1-3	3
II. Ressources nécessaires	4-10	10
A. Ressources financières	4-5	10
B. Ressources humaines	6-10	12
III. Analyse des variations	11-25	15
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	26	19
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		20
Annexe		
Organigramme		22



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, qui s'élève à 518 504 000 dollars, dont des contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 1,7 million de dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 4 727 militaires, 810 observateurs militaires, 100 membres de la police civile, 725 fonctionnaires internationaux, 840 agents recrutés dans le pays et 221 Volontaires des Nations Unies.

L'élargissement du mandat de la Mission fera l'objet d'un additif au présent rapport, lorsque le total des coûts aura été établi.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02)	Montants répartis (2002/03)	Prévisions de dépenses (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	97 177,0	159 533,8	160 260,1	726,3	0,5
Personnel civil	68 491,0	97 948,7	94 933,4	(3 015,3)	(3,1)
Dépenses opérationnelles	223 159,0	324 451,0	261 610,5	(62 840,5)	(19,4)
Montant brut	388 827,0	581 933,5	516 804,0	(65 129,5)	(11,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	6 777,6	9 644,2	10 789,4	1 145,2	11,9
Montant net	382 049,4	572 289,3	506 014,6	(66 274,7)	(11,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	2 747,4	1 700,0	(1 047,4)	(38,1)
Total	388 827,0	584 680,9	518 504,0	(66 176,9)	(11,3)

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Postes approuvés (2002/03)	Postes proposés (2003/04)	Variation nette
Observateurs militaires	810	810	–
Contingents	4 727	4 727	–
Police civile	100	100	–
Personnel international	720	725	5
Personnel recruté dans le pays	763	840	77
Volontaires des Nations Unies	212	221	9

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa résolution 1291 (2000) du 24 février 2000. Il a autorisé la prolongation dans sa résolution 1417 (2002) du 14 juin 2002 et l'élargissement dans sa résolution 1445 (2002) du 4 décembre 2002.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir rétablir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après.

Composante 1 : composante politique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.1 Progrès en vue d'un règlement politique du conflit en République démocratique du Congo	Retrait des troupes étrangères Mise en place de structures gouvernementales locales dans les zones précédemment hors du contrôle du Gouvernement	Maintien du dialogue politique avec le Gouvernement, les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et d'autres parties intéressées Mission de bons offices auprès des parties au conflit en République démocratique du Congo Tenue de 40 réunions avec les acteurs politiques, les membres de la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) Organisation de 15 réunions dans la région des Grands Lacs Participation à l'Accord de Lusaka Rapports sur la situation politique et l'évolution du processus de paix Facilitation de l'organisation de séminaires de préparation électorale Soutien au Facilitateur du dialogue intercongolais

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
		<p>Campagne de sensibilisation du public au processus de paix</p> <p>Diffusion quotidienne dans sept langues de programmes radiophoniques sur le processus de paix</p> <p>Publications mensuelles dans les cinq langues nationales</p> <p>Organisation de conférences de presse hebdomadaires</p> <p>Production de programmes vidéo hebdomadaires</p> <p>Formation de 60 journalistes à la couverture des élections</p> <p>Sensibilisation de la population locale au processus de paix par la presse écrite</p>
1.2 Amélioration des conditions de vie en République démocratique du Congo	Fourniture d'une assistance humanitaire à un plus grand nombre de personnes vivant dans les zones en crise	<p>Envoi de cinq missions d'évaluation conjointes avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, en particulier dans les zones de conflit et dans les zones reculées</p> <p>Informations communiquées aux organismes humanitaires sur place</p> <p>Tenue de 60 réunions avec les organisations d'aide humanitaire, les pays donateurs et la presse pour appeler l'attention sur les besoins humanitaires en République démocratique du Congo</p> <p>40 vols humanitaires transportant du personnel</p> <p>Transport de 100 conteneurs de secours humanitaires</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.3 Renforcement du respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo	Réduction du nombre de cas de violation des droits de l'homme	200 visites dans des prisons et des centres de détention 48 rapports sur les cas de violation des droits de l'homme portés à l'attention des autorités locales 48 réunions avec des ONG de défense des droits de l'homme 5 réunions et séminaires organisés à l'intention des responsables de l'application des lois
1.4 Renforcement du respect des droits de l'enfant en République démocratique du Congo	Réduction du nombre de cas de violation des droits de l'enfant	Lancement de six programmes de sensibilisation à la démobilisation des enfants soldats et à la lutte contre le recrutement sur le terrain Formation des ONG et des autorités locales aux méthodes de prévention du recrutement des enfants soldats Programmes de sensibilisation des agents de police, des avocats, des travailleurs sociaux et du personnel pénitentiaire au sort des enfants vivant dans une situation de conflit
1.5 Progrès en vue d'un DDRRR ^a librement consenti des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo	Désarmement, démobilisation et rapatriement d'environ 6 000 combattants étrangers	Révision du concept d'opérations au titre du DDRRR ^a Fin de l'opération de collecte d'informations sur l'emplacement, le nombre et la constitution des groupes armés Création d'une base de données électronique sur les groupes armés Réalisation d'enquêtes sur le terrain Création de 6 centres d'accueil Destruction de 6 000 armes

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
		Production de programmes radiophoniques hebdomadaires sur le DDRRR ^a Distribution de 10 000 brochures sur le DDRRR ^a
1.6 Prise de conscience plus aiguë des sexospécificités en République démocratique du Congo	Application des résolutions relatives aux sexospécificités dans le cadre de l'Accord de paix	Établissement de directives et d'un code de conduite sur les sexospécificités Organisation de trois ateliers à l'intention des femmes congolaises sur le processus de paix et la formation des dirigeantes Entretiens avec le Gouvernement congolais sur les questions de parité entre les sexes
1.7 Établissement d'un environnement plus sûr à l'intention des collectivités et des réfugiés rapatriés	Accroissement du nombre des voies d'accès déminées Réduction des accidents liés aux engins non explosés et aux mines	Programme de sensibilisation aux dangers des mines
<i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les parties à l'Accord de Lusaka et au conflit coopèrent et que les conditions pour le rapatriement des groupes armés soient réunies.		

^a DDRRR : désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion.

Composante 2 : composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
2.1 Respect de l'accord de cessez-le-feu et du plan de dégagement	Réduction du nombre des violations de l'accord de cessez-le-feu	Liaison avec le Conseil militaire mixte et toutes les parties à l'Accord de Lusaka 15 000 jours de patrouilles terrestres effectuées par des observateurs militaires dans 50 endroits fixes et par 25 patrouilles mobiles Sécurité de six centres d'accueil pendant toute l'année 400 000 journées de patrouilles militaires

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
		<p>1 000 journées de patrouilles fluviales</p> <p>Déploiement en permanence tout au long de l'année de quatre forces d'intervention du Groupe de compagnies</p> <p>Création d'un réseau de collecte des données pertinentes en République démocratique du Congo et dans la région</p>
<p><i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les États Membres fournissent l'ensemble des effectifs des contingents approuvés en leur assurant le matériel nécessaire et que les activités militaires prévues soient menées sans entraves dans un climat de sécurité.</p>		

Composante 3 : police civile

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
<p>3.1 Professionnalisation accrue des forces de police locales pour aider à démilitariser Kisangani</p>	<p>Exercice par la police locale de tâches de police pour le compte d'un département de police provincial à Kisangani</p> <p>Plus grande participation des populations locales aux campagnes de sensibilisation menées par la police locale au sein des collectivités</p>	<p>Formation de 200 agents de police locaux pour la police du district de Kisangani et de 500 dans la province Orientale</p> <p>Mise en place de 12 commissariats et de 13 unités de police territoriale</p> <p>Mise en place d'une unité de police mobile pleinement opérationnelle</p> <p>Organisation de 12 rencontres entre les collectivités locales et la police</p> <p>Distribution de 100 000 tracts aux populations locales</p>
<p><i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les candidats soient pleinement qualifiés pour pourvoir les postes au niveau de la police locale; que les responsables du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) coopèrent et que les donateurs internationaux financent l'amélioration des forces de police locale.</p>		

Composante 4 : services d'appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
4.1 Efficacité accrue de l'appui apporté à la Mission	Degré de satisfaction élevé des services de la Mission auxquels est fourni l'appui	<p>Gestion et entretien d'un parc automobile de 1 563 véhicules et camions ainsi que de matériel de génie appartenant à l'ONU</p> <p>Gestion, entretien et exploitation de 43 avions</p> <p>Entretien des installations de transport aérien (154 sites d'atterrissage et 50 pistes d'atterrissage)</p> <p>Entretien de 20 bâtiments et de 7 modules préfabriqués</p> <p>Entretien d'environ 705 groupes électrogènes</p> <p>Fourniture de soins médicaux, et de services d'appui aux évacuations sanitaires, au personnel qui y a droit</p> <p>Inspections du matériel appartenant aux contingents, établissement de rapports d'inspection et transmission de ces rapports au Siège</p> <p>Transport par voies routière, maritime et aérienne dans toute la zone de la Mission et hors de celle-ci, le cas échéant, de militaires, d'observateurs militaires, de membres de la police civile, de personnel civil des Nations Unies et d'autres catégories de personnel bénéficiant de ces droits, de biens et d'équipement</p> <p>Fourniture pendant toute l'année de services d'appui en matière de traitement électronique des données et de transmissions</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
		Administration des traitements, droits et indemnités appropriés Administration et passation de marchés Tenue des comptes financiers et exécution des fonctions officielles de la Mission Administration du personnel militaire, de la police civile et du personnel civil international et local
<p><i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les dispositions de l'Accord sur le statut des forces soient respectées par le Gouvernement; et que les parties au conflit permettent la liberté de libre circulation du personnel et des ressources opérationnelles.</p>		

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02) (1)	Montants répartis (2002/03) (2)	Prévisions de dépenses (2003/04) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	38 192,9	48 581,4	50 951,2	2 369,8	4,9
Contingents	58 365,2	104 814,6	103 018,6	(1 796,0)	(1,7)
Police civile	618,9	6 137,8	6 290,3	152,5	2,5
Personnel civil					
Personnel international ^a	63 295,4	86 308,8	82 048,1	(4 260,7)	(4,9)
Personnel recruté dans le pays ^b	1 889,9	5 590,5	5 438,7	(151,8)	(2,7)
Volontaires des Nations Unies	3 305,7	6 049,4	7 446,6	1 397,2	23,1
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 859,7	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	5,2	–	–	–	–
Voyages	1 739,6	1 280,4	1 746,8	466,4	36,4
Installations et infrastructures	55 204,8	71 962,4	49 999,1	(21 963,3)	(30,5)
Transports terrestres	11 412,9	14 041,3	8 808,9	(5 232,4)	(37,3)
Transports aériens	84 356,3	155 000,0	140 904,6	(14 095,4)	(9,1)
Transports maritimes	1 368,2	3 903,0	3 377,0	(526,0)	(13,5)
Transmissions	23 796,5	18 345,2	15 598,1	(2 747,1)	(15,0)
Informatique	9 232,8	5 035,4	4 229,0	(806,4)	(16,0)
Services médicaux	2 555,6	7 710,9	7 628,8	(82,1)	(1,1)
Matériel spécial	1 734,3	2 872,3	2 167,5	(704,8)	(24,5)
Fournitures, services et matériel divers	29 193,1	44 300,1	27 150,7	(17 149,4)	(38,7)
Projets à impact rapide	700,0	–	–	–	–
Total brut	388 827,0	581 933,5	516 804,0	(65 129,5)	(11,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	6 777,6	9 644,2	10 789,4	1 145,2	11,9
Total net	382 049,4	572 289,3	506 014,6	(66 274,7)	(11,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées ^c)	–	2 747,4	1 700,0	(1 047,4)	(38,1)
Total	388 827,0	584 680,9	518 504,0	(66 176,9)	(11,3)

^a Les montants pour 2003/04 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 20 %, par rapport à un taux de vacance de postes de 15 % pour 2002/03.

^b Les montants pour 2003/04 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 %, par rapport à un taux de vacance de postes de 10 % pour 2002/03.

^c Les montants pour 2003/04 comprennent une contribution d'une valeur de 1,7 million de dollars de la Fondation Hironnelle.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

4. Les montants prévus au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome qui sont compris dans le total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	19 677,6
Soutien logistique autonome	
Mobilier et matériel de bureau	459,6
Missions secondaires du génie	308,0
Blanchisserie et nettoyage	1 305,1
Transmissions	4 703,9
Services médicaux	3 474,6
Restauration (cuisines)	1 558,8
Électricité	563,4
Positionnement	324,0
Neutralisation des explosifs et munitions	422,4
Hébergement (y compris matériel de campement)	1 214,3
Magasins – divers	2 543,3
Observation	1 487,7
Total partiel	18 365,1
Total	38 042,7

3. Contributions non budgétisées

5. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 est la suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative (milliers de dollars É.-U.)</i>
Accord sur le statut des forces	
Terminal de l'aéroport de Kinshasa	12,0
Locaux des quartiers généraux de secteur	244,8
Locaux du Centre de coordination	64,8
Total partiel	321,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées ^a)	1 700,0
Total	2 021,6

^a Montant d'une valeur estimative de 1,7 million de dollars de la Fondation Hironnelle pour financer des programmes d'information.

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectifs autorisés (2002/03)</i>	<i>Effectifs proposés (2003/04)</i>	<i>Variation nette</i>
Observateurs militaires	810	810	–
Contingents ^a	4 727	4 727	–
Police civile	100	100	–

^a Pour 2002/03, le budget prévoyait 5 577 militaires.

2. Personnel civil

	<i>Personnel international</i>						<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total général</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>		<i>Personnel local</i>		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général										
Effectif autorisé 2002/03 ^a	2	1	9	7	5	5	29	9	5	43
Effectif proposé 2003/04	3	3	12	7	1	8	34	20	4	58
Division du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion										
Effectif autorisé 2002/03	–	1	13	7	3	3	27	11	5	43
Effectif proposé 2003/04	–	1	7	5	3	–	16	3	1	20
Division des affaires politiques										
Effectif autorisé 2002/03	–	3	19	22	–	13	57	18	–	75
Effectif proposé 2003/04	–	6	21	23	–	13	63	23	4	90
Bureau des affaires civiles										
Effectif autorisé 2002/03	–	–	3	2	–	2	7	5	–	12
Effectif proposé 2003/04	–	–	3	2	–	2	7	3	–	10
Bureau des affaires humanitaires										
Effectif autorisé 2002/03	–	–	6	12	–	5	23	22	–	45
Effectif proposé 2003/04	–	–	6	10	–	5	21	11	–	32
Bureau des droits de l'homme										
Effectif autorisé 2002/03	–	–	4	18	–	12	34	18	9	61
Effectif proposé 2003/04	–	–	3	20	–	11	34	18	9	61
Bureau de la protection de l'enfance										
Effectif autorisé 2002/03	–	–	3	7	–	1	11	8	–	19
Effectif proposé 2003/04	–	–	3	7	–	1	11	8	–	19
Bureau de l'information										
Effectif autorisé 2002/03	–	1	8	13	12	7	41	41	–	82
Effectif proposé 2003/04	–	1	9	24	12	7	53	117	8	178

	Personnel international						Total partiel	Volontaires des Nations Unies		Total général
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux		Personnel local		
Bureau du commandant de la Force										
Effectif autorisé 2002/03	–	2	–	–	2	–	4	15	–	19
Effectif proposé 2003/04	–	2	–	–	2	–	4	4	–	8
Bureau du chef de la coordination civile et militaire										
Effectif autorisé 2002/03	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2003/04	–	–	6	2	–	–	8	6	–	14
Bureau du Facilitateur neutre										
Effectif autorisé 2002/03	–	2	5	6	1	1	15	4	–	19
Effectif proposé 2003/04	–	2	4	6	1	1	14	4	–	18
Bureau du chef de la police civile										
Effectif autorisé 2002/03	–	1	1	–	1	–	3	2	–	5
Effectif proposé 2003/04	–	1	1	–	1	–	3	2	–	5
Division de l'administration										
Effectif autorisé 2002/03	–	4	40	104	257	64	469	610	193	1 272
Effectif proposé 2003/04	–	4	41	102	255	55	457	621	195	1 273
Total										
Effectif autorisé 2002/03	2	15	111	198	281	113	720	763	212	1 695
Effectif proposé 2003/04	3	20	116	208	275	103	725	840	221	1 786
Variation nette	1	5	5	10	(6)	(10)	5	77	9	91

^a Y compris le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général et les bureaux du Conseiller juridique et du Conseiller principal pour l'égalité des sexes.

3. Changements au tableau d'effectifs

Personnel international

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

6. L'effectif prévu, qui comporte 725 postes internationaux, représente un accroissement net de 5 postes résultant d'une augmentation de 21 postes (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 6 P-2), compensée par la suppression de 16 postes (6 postes d'agent du Service mobile et 10 postes d'agent des services généraux) pour créer des postes d'agent local.

7. Il est prévu de créer des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur dans le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général : un poste de SSG pour le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des opérations et de la gestion; un poste D-1 pour le chef du Groupe de la planification stratégique et de l'établissement des rapports; et un poste D-1 pour le chef de l'équipe spéciale pluridisciplinaire (DDRRR) au sein du Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général. On prévoit également de créer un poste D-2 pour le directeur du futur bureau de Pretoria chargé de l'application de l'Accord de Pretoria. On prévoit de surcroît de créer deux postes D-1 pour le médiateur et le chef du Bureau des affaires politiques à Kisangani.

8. Renforcement du Bureau de l'information : On prévoit de renforcer le Bureau de l'information pour consolider la stratégie de communication nécessaire aux opérations de DDRR de la Mission. Sur les 12 postes internationaux du Bureau (1 P-4 et 11 P-3), 7 postes P-3 sont nouveaux tandis que les 5 autres seront pourvus en transférant des postes d'autres services organiques.

9. Nouveau bureau de coordination civile et militaire : Conformément à la politique du Département des opérations de maintien de la paix sur la coordination civile et militaire, le nouveau bureau fera en sorte que la composante militaire et la composante de police civile puissent se concentrer sur les principales tâches de sécurité qui leur incombent, voire contribuer à des tâches autres que celles de la sécurité, notamment l'assistance humanitaire et le développement. La MONUC propose de créer le bureau à Kinshasa ainsi qu'au niveau des secteurs et des régions. Ce nouveau bureau sera dirigé par un fonctionnaire de la classe P-5 épaulé par sept fonctionnaires internationaux (5 de la classe P-4 et 2 de la classe P-3).

Personnel recruté dans le pays

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

10. L'augmentation nette des effectifs du Bureau de l'information de 77 fonctionnaires recrutés dans le pays découle essentiellement de l'adjonction de 76 fonctionnaires à ses services. Les fonctionnaires du Bureau de l'information recrutés dans le pays produisent des bulletins d'information en cinq langues dans huit stations régionales (Kinshasa, Mbandaka, Kisangani, Kalemie, Gbadolite, Kindu, Bukavu et Bunia). Outre les émissions radiophoniques, ils produisent également des articles de presse destinés à promouvoir le processus de paix en République démocratique du Congo, y compris dans les zones contrôlées par les rebelles.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajouts de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	2 369,8	4,9 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

11. L'augmentation des dépenses découle largement de l'hypothèse selon laquelle les effectifs autorisés, soit 810 observateurs militaires, seraient entièrement déployés au cours de l'exercice 2003/04.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(1 796,0)	(1,7 %)

• **Gestion : moyens et produits inchangés**

12. La baisse des dépenses prévues pour les contingents s'explique essentiellement par le fait que les effectifs autorisés (4 727 soldats) ont été entièrement déployés alors que le budget de 2002/03 avait été établi sur la base du déploiement graduel de 5 577 militaires, dont les 850 que le Conseil de sécurité avait prévu d'ajouter. Ce nombre n'est pas pris en compte dans les prévisions de dépenses.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Police civile	152,5	2,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

13. L'augmentation des dépenses prévues au titre de cette rubrique est imputable essentiellement au déploiement intégral des 100 membres de la police civile autorisés et aux deux relèves envisagées au cours de l'exercice 2003/04 à raison de 5 336 dollars par voyage. Le budget de 2002/03 était basé sur le déploiement de 85 membres de la police civile et de la relève de 50.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	(4 260,7)	(4,9 %)

• **Paramètres budgétaires : variation des coûts de dotation en effectifs**

14. La baisse des dépenses tient au fait qu'une plus grande part des fonctionnaires (80 %) ont des engagements de durée limitée et que le taux de vacance de postes est de 20 % pour un total de 725 fonctionnaires (347 administrateurs, 275 agents du Service mobile et 103 agents des services généraux).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	(151,8)	(2,7 %)

• **Paramètres budgétaires : variation des coûts de dotation en effectifs**

15. La baisse des dépenses prévues au titre de la présente rubrique est imputable essentiellement au montant budgétisé à la classe G-2 I (contre G-3 I dans le budget précédent) et à un taux de vacance de postes de 15 % pour un total de 840 fonctionnaires recrutés dans le pays.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 397,2	23,1 %

• **Gestion : déploiement intégral des Volontaires des Nations Unies**

16. L'accroissement est imputable au déploiement intégral de 221 Volontaires des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Voyages	466,4	36,4 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

17. L'augmentation des dépenses découle du fait qu'il faut améliorer la formation pour mieux assurer la sécurité aérienne des passagers et des marchandises de la Mission et tenir un plus grand nombre de consultations politiques et militaires avec le Siège.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(21 963,3)	(30,5 %)

• **Gestion : produits revus à la baisse et moyens inchangés**

18. La réduction des dépenses prévues au titre de cette rubrique est imputable à la baisse des besoins au titre de l'acquisition de locaux préfabriqués, de matériel de réfrigération, de groupes électrogènes, de matériel d'épuration d'eau et des services d'entretien, ce matériel ayant été acheté lors d'exercices précédents.

	<i>Variation</i>	
Transport terrestre	(5 232,4)	(37,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

19. La baisse des dépenses s'explique par le fait que la MONUC aurait déjà atteint en 2002/03 son quota de véhicules (1 563). Compte tenu du tableau des effectifs approuvés, du plan d'opérations de la Mission et de l'âge du parc automobile de la MONUC, on ne prévoit n'y d'en acheter d'autres ni d'en remplacer.

	<i>Variation</i>	
Transport aérien	(14 095,4)	(9,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

20. La révision à la baisse du nombre des appareils de la Mission de 46 à 43, à la suite de l'expiration des contrats concernant deux hélicoptères S-61 et de l'annulation de l'avion IL-76 à la Base de soutien logistique de Brindisi, a contribué à réduire les dépenses prévues au titre de cette rubrique.

	<i>Variation</i>	
Transport par navire	(526,0)	(13,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

21. Malgré l'augmentation prévue du nombre de patrouilles fluviales, une utilisation plus efficace des barges de marchandises devrait permettre de réduire la nécessité de louer d'autres navires, étant donné que la plupart des véhicules de la MONUC auront été acheminés à l'est d'ici à la fin de 2002/03.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(2 747,1)	(15,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

22. La baisse des dépenses est imputable à la décision de ne pas acheter de matériel de transmissions majeur en 2003/04, étant donné que l'ossature du réseau aura été entièrement établie en 2002/03.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(806,4)	(16,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

23. Il n'est prévu l'achat d'aucun matériel informatique majeur. La Mission a également réussi à doter ses membres servant dans les zones les plus reculées d'applications essentielles telles que le courrier électronique/Lotus Notes à moindre coût en utilisant des terminaux portables de l'Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) en partant de l'hypothèse selon laquelle tout autre contingent serait entièrement autonome.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(704,8)	(24,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

24. La baisse des dépenses concernant le matériel spécial résulte de la diminution des ressources prévues au titre du soutien autonome, des contingents supplémentaires n'ayant pas été déployés.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(17 149,4)	(38,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

25. La baisse des dépenses s'explique par la diminution des coûts de fret découlant de l'autonomie de l'ensemble des contingents.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

26. En ce qui concerne le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un crédit d'un montant de 516 804 000 dollars;

b) La mise en recouvrement, à raison de 43 067 000 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande/recommandation

Mesures prises

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/56/887/Add.11)

Personnel civil

Le Comité demande à la MONUC d'employer des agents locaux pour s'acquitter des tâches actuellement confiées aux administrateurs et aux agents des services généraux (par. 42).

La MONUC a redoublé d'efforts pour recruter plus d'agents locaux.

Le Comité recommande à la MONUC de faire appel aux agents du Service mobile (par. 44).

La MONUC continue d'employer des agents du Service mobile pour assurer l'appui technique.

Le Comité recommande à la MONUC d'utiliser des administrateurs recrutés sur le plan national (par. 45).

Le projet de budget pour 2003-2004 prévoit de faire appel à des administrateurs recrutés sur le plan national dotés des mêmes qualifications que les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan international.

Le Comité demande que le prochain projet de budget indique l'incidence des services contractuels sur l'effectif pour le Bureau des services généraux (par. 51).

Les besoins en effectifs du Bureau des services généraux demeurent inchangés par rapport au niveau autorisé dans le budget de 2002-2003. Le retard survenu dans la mise en place des effectifs au cours de la période actuelle a conduit les sous-traitants à effectuer certains travaux de génie. Les postes autorisés doivent en principe être tous pourvus au cours de la période. C'est pour cette raison que les dépenses prévues au titre des services contractuels ont légèrement baissé dans le budget de l'exercice 2003/04.

Le Comité demande à la MONUC de vérifier l'adéquation des ressources humaines du Groupe de la gestion des marchés (par. 54).

Les effectifs prévus dans le budget de l'exercice 2003/04 pour le Groupe sont considérés suffisants pour gérer le nombre de contrats actuels de la Mission.

Droits de l'homme

Le Comité demande que, dans le prochain projet de budget, soient présentés des renseignements sur le rôle joué par le Haut Commissariat dans la surveillance et la promotion des droits de l'homme en République démocratique du Congo et les rapports entre le Haut Commissariat et la MONUC (par. 48).

La coopération entre le Bureau des droits de l'homme de la MONUC et le Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme en République démocratique du Congo est régie par le Mémorandum d'accord signé entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut Commissariat aux droits de l'homme le 5 novembre 1999 et le mandat daté

du 3 octobre 2000. Le Bureau des droits de l'homme de la MONUC et le Haut Commissariat aux droits de l'homme se concertent et coordonnent les activités concernant les droits de l'homme au sein de la Mission, suivent ensemble l'évolution de la situation des droits de l'homme, et organisent des programmes de formation mixtes à l'intention du personnel civil et militaire.

Locaux à usage de bureaux

Le Comité demande que le prochain projet de budget donne la justification du maintien des arrangements concernant les locaux à Kinshasa (par. 59).

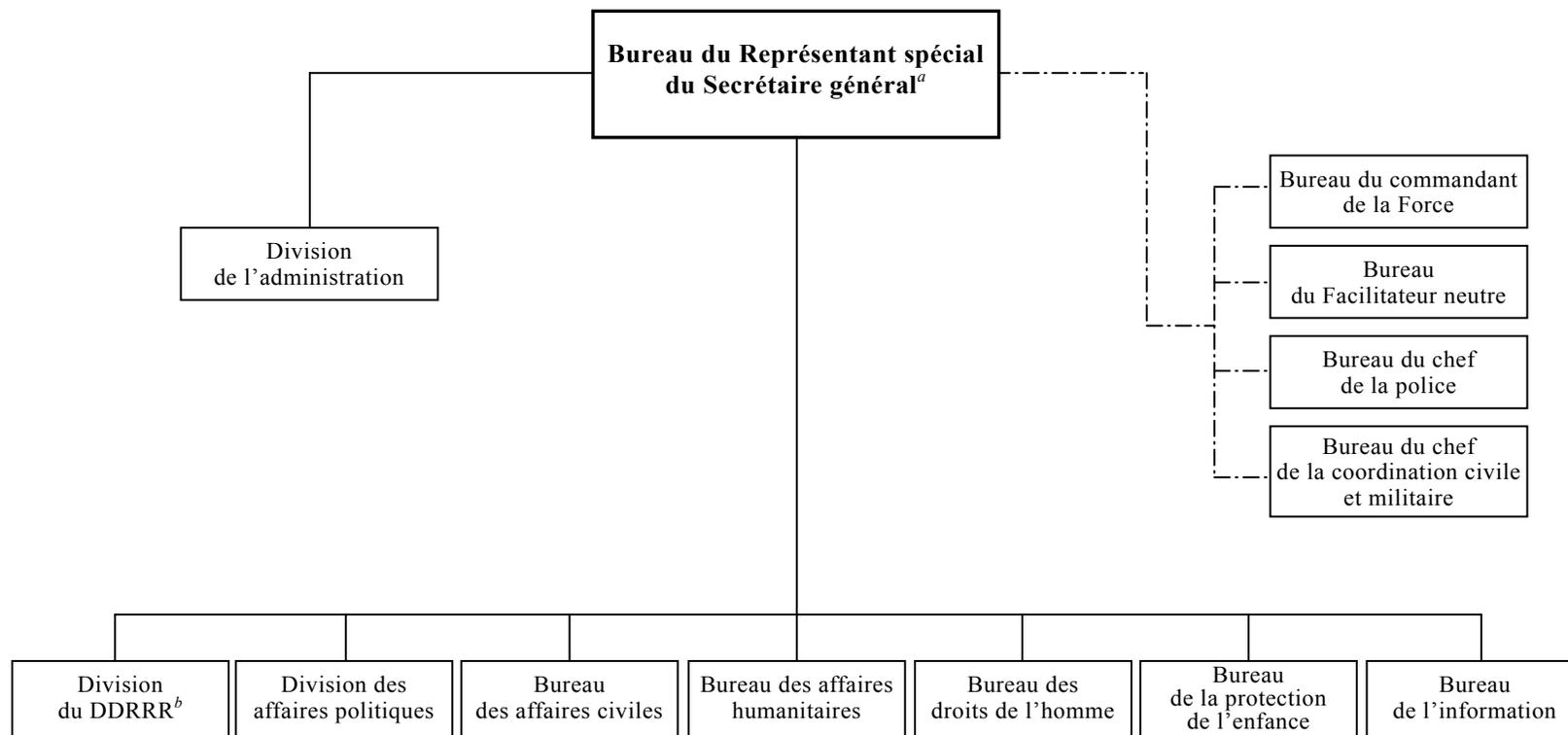
Les locaux à Kinshasa comprennent notamment des installations d'entreposage supplémentaires étant donné que Kinshasa est la principale base logistique et le centre d'hébergement des contingents, des installations portuaires, des locaux de transit, des stations d'épuration d'eau et des installations de Radio Okapi. Néanmoins, les dépenses de loyer prévues pour Kinshasa dans le budget 2003/04 ont été réduites compte tenu du déploiement prévu vers l'est.

Investissements dans la remise en état des installations en matière de transport terrestre et fluvial

Le Comité demande que le projet de budget indique de quelle manière les parties de l'investissement mentionné ci-dessus pourraient contribuer à atténuer l'utilisation accrue des opérations aériennes (par. 61).

Étant donné l'étendue du pays et l'état de délabrement ou l'absence totale de réseau routier et ferroviaire à travers le pays, la remise en état des installations de transport terrestre et fluvial nécessiterait d'importants investissements qui ne seraient pas rentables en termes d'appui logistique fourni aux observateurs militaires et aux contingents. Les investissements au niveau de financement de la MONUC auraient peu d'incidences sur les opérations aériennes menées par la Mission.

Organigramme



^a Comprend les Bureaux des affaires juridiques et du Conseiller principal pour l'égalité entre les sexes.

^b DDRRR : désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion.

Carte